



L'ÉGALITÉ

de Roubaix - Tourcoing



ABONNEMENTS
NORD et Départements limitrophes 4 fr. 50
AUTRES DÉPARTEMENTS 5 fr. 50
Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
en report
LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

UN MILLION 500.000 FRANCS DE DÉFICIT A LILLE

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES

SCRUTIN DU 17 JANVIER 1897

Candidats du Parti Ouvrier

A. LESAFFRE
FILLEUR DE COTON
Conseiller Prud'homme

CONSEILLER SORTANT INVALIDÉ

BENJAMIN FRANC
COMPTABLE

CANDIDATS DE LA FÉDÉRATION
des Cercles réformistes

ALBERT DOUCHE
Docteur-Médecin :
ACHILLE LEBRUN

Ouvrier d'Art, Secrétaire du Cercle
Radical-Socialiste.

BULLETIN DU JOUR COQUINS

Il s'agit des opportunistes ! Ce qui vient de se passer dans le « *sacré montre* » à quel point de malhonnêteté politique nos adversaires sont parvenus pour se maintenir au pouvoir. Les louches marchandages, les compromissions, les fraudes sont monnaie courante dans le clan qui défend la politique de nos amis, sans doute, parce qu'ils ont l'administration d'encadrage, bon pour le régime et le caisson.

Aux élections sénatoriales du dimanche 3 janvier, trois listes étaient en présence : la liste radicale avec MM. Bourgeois, Poupin et Chamberland ; la liste sortante opportuniste avec MM. Lelièvre, Grévy et Thurel, et enfin la liste conservatrice, renfermant les noms de MM. Laborde, Rouvel et Corne.

À la tête tout, les radicaux venaient en tête avec 70 voix en moyenne de majorité sur la liste modérée et fermant la marche, venait la liste conservatrice.

À la fin des positions respectives résultaient les mêmes : la succès paraissait assuré aux radicaux.

Les opportunistes étaient embarrassés : que faire ? Sans doute les conservateurs leur donneront bien leurs voix mais, pas bête, ils exigeront un siège pour eux.

Refuser, c'était assurer la victoire aux radicaux ; accepter, c'était s'amuver un membre, et aucun des sénateurs sortants n'éprouvait le besoin d'être victime par persécution.

Par bonheur, M. Thurel, l'un des trois modérés, était malade et n'assistait pas au scrutin.

Alors, sans vergogne, calotin, réactionnaires et opportunistes, devenus amis comme confitres et empagnons, formèrent une nouvelle liste, comprenant MM. Grévy et Lelièvre, opportuniste, et M. Laborde, réactionnaire.

Et l'on passa à l'heure. O mystère ! de lundi soir, sortirent les noms de MM. Lelièvre, Grévy et Bourgeois, ce dernier radical.

Que s'était-il donc passé ? Les conservateurs fidèles avaient bien donné leurs voix aux deux opportunistes, mais tous les partisans de ces derniers n'avaient pas suivi le pacte et l'appointé de quelques voix, jointes aux suffrages nombreux obéissant aux deux premiers tours de scrutin par M. Bourgeois, lui assurant le succès.

Mais M. Thurel, pas content, se plaint : il proteste et certains délégués sénatoriaux ont adressé une réclamation au Sénat demandant l'invalidation de MM. Lelièvre et Grévy.

Le Sénateur évincé, dans une circulaire adressée aux électeurs qui, malgré la fausse annonce de son désistement, lui avaient maintenu leurs suffrages, condamne l'odieu manœuvre électorale de ses anciens collègues.

Est-elle assez complète la censuillerie des opportunistes ?

P. GALIMANT.

INFORMATIONS (Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

LES INTERPELLATIONS À LA CHAMBRE

Paris, 10 janvier.

Ainsi que nous le disions dans nos informations d'hier, huit interpellations restent à l'ordre du jour de la Chambre. En voici l'énumération :

1. Interpellation de M. Cunéo d'Ornans sur le rejet par la question préalable, d'un vœu émis au Conseil général des Vosges en faveur du référendum communal.

2. Interpellation : 1^e de M. Lavy sur les courses de taureaux ; 2^e de M. Daubenton les violations de la loi Graymont, qui se commettent en France et, notamment, sur les combats de coqs, les tirs aux pigeons, les chasses aux herbes, les steppes chauves, etc. Ces interpellations seront peut-être retirées en raison de la nomination par le gouvernement d'une commission

chargée d'étudier les questions qu'elles soulèvent.

3. Interpellation de MM. Jules Guerne et Chauvin sur les motifs qui ont poussé le ministre de l'intérieur à expulser du territoire français des Alsaciens et leurs fils, MM. Buek et Betz.

4. Interpellation du citoyen Veillant sur les mesures à prendre contre le chômage.

5. Interpellation du citoyen Paulin Méry sur le maire du treizième arrondissement de Paris.

6. Interpellation du citoyen Roussel sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer et prévenir des dégradations financières comme celles des Chemins de fer du Sud de la France.

7. Interpellation de M. Luce de Casabianca sur la récente nomination du président du tribunal de première instance de Corte.

8. Interpellation sur la crise agricole dont notre ami Jeules demandera la discussion après le vote définitif du budget.

A ce qui interpelleraient viendra s'ajouter celle du citoyen Carnaud, député de Marseille, sur la nomination de M. Doumer au gouvernement de Mme Châtel.

Cette interpellation, qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche déni de ministre des colonies, lequel pourrait bien être mis, en ce cas, en minorité et oblige d'abandonner son maroquin colonial.

Le rapport qui viendrait probablement immédiatement en discussion, pourrait bien être le signal d'une débandade ministérielle.

On prête en effet à M. Méline l'intention de laisser M. Lebas se débrouiller seul avec la Chambre. Cette attitude serait donc considérée par les ministères comme un lâche